



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Service and Research Institute on Family and Children, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

L'éducation des femmes et des filles est un investissement majeur dans le développement d'une nation. La santé génésique des femmes dépend de l'éducation à la fois des hommes et des femmes. On dit que l'éducation est la meilleure pilule contraceptive pour les femmes.

L'égalité entre les hommes et les femmes est plus nécessaire que jamais. Cette éducation commence à la maison, avec la nécessité de synchroniser les systèmes de famille dans le contexte économique, politique, technologique, social et religieux. Puisque les femmes sont des gestionnaires et des enseignantes naturelles, il faut qu'elles puissent jouer ces rôles clés conjointement avec les hommes :

- a) En renforçant la représentation des femmes dans tous les organes de prise de décision (ex. au niveau ministériel ou parlementaire);
- b) En créant un environnement pacifique pour que les femmes soient plus visibles et puissent jouer un rôle participatif dans le processus de développement humain;
- c) En améliorant l'élaboration des décisions pour inclure les femmes dans les processus stratégiques de prise de décision, notamment ceux liés à la paix et aux conflits;
- d) En reconnaissant, en respectant, en protégeant et en soutenant les femmes, pour leur permettant d'exercer leur fonction de procréation, une nécessité vitale pour le développement humain.

C'est en établissant ces valeurs que peuvent prévaloir la justice, les libertés et les droits fondamentaux et une paix véritable. Ceci permettra aux femmes de développer leur potentiel au maximum et d'apporter leur contribution optimale à l'agenda d'après-2015, en tant que partenaires, agents et bénéficiaires du développement, et garantissant ainsi un monde plus sûr pour les femmes, les enfants et la famille en tant qu'unité sociale.
